



FAH-SEB / HOME LINDE, 1734 TINTERIN

PLAN DE PROTECTION

1. HYGIÈNE DES MAINS

Toutes les personnes de l'entreprise se nettoient régulièrement les mains.

Mesures

Tous les collaborateurs ont été sensibilisés aux mesures d'hygiène individuelle qui peuvent contribuer à stopper ou à ralentir la propagation du virus et que les principales mesures d'hygiène individuelle sont les suivantes :

- Se laver régulièrement les mains avec du savon et / ou se désinfecter les mains à l'arrivée, avant et après chaque acte de soins et d'autres prestations.
- Utiliser des mouchoirs jetables en cas de toux ou d'éternuement ou pour se nettoyer le nez.
- Se laver les mains avec du savon après chaque usage d'un mouchoir en papier.
- L'explicatif sur comment se laver / désinfecter les mains correctement a été distribué dans chaque pavillon / mis aux endroits stratégiques (Cf. annexe 1).

Des postes pour se désinfecter les mains ont été mis en place à l'entrée de l'institution et à l'entrée de chaque lieu de vie. Le niveau dans les flacons est régulièrement contrôlé et selon besoin complété. Chaque collaborateur a la possibilité d'avoir son propre flacon de désinfectant sur lui-même.

Les serviettes en tissu, pour s'essuyer les mains, ont été remplacées par des serviettes en papier.

2. GARDER SES DISTANCES

Les collaborateurs et les autres personnes gardent une distance d'un mètre et demi entre eux.

Mesures

Le Home Linde est un lieu de vie. Le maintien de la distance sociale d'un mètre et demi n'est pas toujours possible. Pour protéger les personnes vulnérables tous les collaborateurs travaillent avec des masques, se désinfectent régulièrement les mains et utilisent des gants jetables pour les soins corporels.

Réunions de travail : Lors de réunions de travail, les participants veillent à maintenir une distance d'un mètre et demi entre eux ; si ce n'est pas possible, le port d'un masque est obligatoire.

Les parois en plexiglass sont installées pour séparer les postes de travail ainsi que le guichet de réception.

Distance inférieure à un mètre et demi inévitable

Prendre en compte les aspects spécifiques du travail et des situations professionnelles afin d'assurer la protection.

Mesures

Le Home Linde est un lieu de vie. Le maintien de la distance sociale de deux mètres n'est pas toujours possible. Pour protéger les personnes vulnérables tous les collaborateurs travaillent avec des masques, se lavent / désinfectent régulièrement les mains et utilisent des gants jetables pour les soins corporels.

Voir également ci-dessus ...

3. NETTOYAGE

Nettoyer régulièrement et de manière adéquate les surfaces et les objets après leur utilisation, en particulier si plusieurs personnes les touchent.

Mesures

Dans les lieux de vie, le personnel désinfecte 2 à 3 fois par jour (minimum) les surfaces et les objets qui sont touchés par plusieurs personnes. Les femmes de ménages passent deux fois par semaine pour nettoyer les lieux de vie / les autres jours les collaborateurs se chargent de nettoyer / désinfecter les pavillons. Le bâtiment central est nettoyé / désinfecté tous les jours par les femmes de ménage et le concierge désinfecte 4/jours les poignées et les autres objets qui sont touchés par plusieurs personnes.

Tous les locaux de travail sont aérés régulièrement.

Le matériel souillé « Covid-19 », tel que mouchoirs en papier, masques, gants, etc., est jeté dans une poubelle, munie d'un couvercle et d'une pédale qui actionne l'ouverture de la poubelle. Les sacs poubelles, une fois fermés, sont éliminés par les collaborateurs dans les containers de l'institution.

Le matériel contaminé suite à des soins spécifiques des personnes atteintes du virus est fermé dans un double sac prévu à cet effet et éliminé soigneusement (sans être comprimé) par les collaborateurs dans l'un des containers de l'institution.

Pour les nettoyages en général / l'élimination de déchets, le port des gants est obligatoire !

4. PERSONNES VULNÉRABLES

Mesures

Pour protéger les personnes vulnérables, les mesures suivantes ont été mises en place :

Port du masque obligatoire pour tous les accompagnants, hygiène des mains irréprochable (produits désinfectants à disposition), port de gants pour les soins corporels.

5. PERSONNES ATTEINTES DE COVID-19 SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Mesures

Lorsqu'un résident présente des symptômes tels que fièvre, toux, douleurs musculaires, maux de gorge, maux de tête, etc.

- Le personnel confine le résident dans sa chambre.
- Port de gants, de masque et de tablier est obligatoire pour le personnel qui s'occupe du résident (limiter le nombre d'accompagnants).
- Le matériel utilisé pour le résident (thermomètre, oxymètre, ...) reste dans sa chambre.
- Si possible le personnel privatise une salle de bain/WC pour le résident. Sinon désinfection minutieuse et aération régulière des locaux.
- Lorsque le résident sort de sa chambre, (idéalement) il faut lui faire porter un masque et désinfection des mains avant de sortir de la chambre.
- Les repas du résident se prennent dans sa chambre.
- Laver la vaisselle à part et désinfection du plateau.
- Faire évaluer au plus vite la situation par le service de santé.

Si nécessaire, une salle de confinement peut être rapidement aménagée.

Lorsqu'un résident est testé positif, il est placé en quarantaine dans sa chambre et – en coordination avec le médecin de l'institution – rapidement hospitalisé.

Se référer également au document « Protocole Covid-19 Linde » du 08 avril 2020 (CF annexe 2).

Lorsqu'un accompagnant a été en contact avec une personne ayant contracté le virus Covid-19, pour autant qu'il n'ait pas de symptômes, il informe la Direction, il vient travailler avec un masque et en ayant une hygiène des mains irréprochable.

Lorsqu'un accompagnant présente des symptômes tels que fièvre, toux, douleurs musculaires, maux de gorge, maux de tête ; il doit rester à la maison, informer son médecin et avertir impérativement la Direction (il reste sous contrôle de son médecin personnel).

Lorsqu'un accompagnant est testé positif et il a travaillé les jours précédents, certaines mesures supplémentaires sont mises en place :

- Tous les collaborateurs / les résidents du pavillon mesurent la température 2x jours.
- Plus de sortie, uniquement dans le jardin ou en groupe sans aucun contact autour de l'institution ; ils ne viennent plus au bâtiment central.
- Les séances de la physio sont annulées.
- La cuisine amène le chariot jaune avec les repas devant la porte d'entrée du pavillon et elle vient le chercher plus tard.
- Les collaborateurs descendent le linge sale dans des sacs poubelles et le laissent devant la porte du sous-sol.
- La place pour poser le sac avec le linge sale est définie et une autre place pour récupérer le linge propre.
- Les collaborateurs du pavillon concerné et les dames de la buanderie sont informés.
- Réévaluer les mesures mises en place quotidiennement.

Toutes ces mesures sont, également, valables lorsqu'un résident est atteint du Covid-19 et qu'il a été en contact avec les autres résidents du pavillon.

6. SITUATIONS PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Prendre en compte les aspects spécifiques du travail et des situations professionnelles afin d'assurer la protection.

Mesures

Les personnes en « home avec occupation » ont été séparées des personnes en « accueil de jour » ; ainsi, tous les « externes » sont restés jusqu'au 15 juin 2020 dans leur famille (depuis le début du confinement).

Les accès aux lieux publics (cafétéria, piscine, « ateliers » ...) de l'institution ont été interdits ou limités.

Séparation stricte entre les différents lieux de vie.

Une « équipe de pandémie » a été constituée, qui se rencontre env. 1/semaine et qui règle les mesures et les questions autour de la situation sanitaire, qui décide les étapes du déconfinement et qui veille au flux des informations (internes et externes).

Port du masque obligatoire, hygiène des mains irréprochable et gants pour les soins corporels pour les accompagnants dans les différents lieux de vie. De plus, nous encourageons les collaborateurs de changer les habits en arrivant et en partant à la maison. - L'accès à la buanderie et le dépôt de linge ont été réglementés pour éviter les rencontres. Les températures des résidents et des collaborateurs sont prises quotidiennement. Les personnes travaillant dans le bâtiment principal mesurent leur température en arrivant, la notent et elles se désinfectent les mains. Les accès à l'institution ont été limités : il faut utiliser l'entrée principale. Pour les livreurs, un accès à part (signalé) a été aménagé.

7. INFORMATION

Informers les collaborateurs et les autres personnes concernées des prescriptions et des mesures. Renvoyer les personnes malades chez elles et leur demander de suivre les consignes d'(auto-)isolement de l'OFSP.

Mesures

Toutes les informations utiles et nécessaires sont affichées à des endroits « stratégiques » et distribuées par mail, sur papier et via le site internet de l'institution à l'ensemble des collaborateurs.

Rappel concernant la bonne utilisation des gants / masques est fait régulièrement (Cf. annexe 3).

Pour assurer une communication régulière à propos des changements et de l'évolution de la pandémie, ainsi que la mise en œuvre des mesures d'hygiène, les responsables de pavillon veillent à la transmission des informations aux collaborateurs de leur pavillon.

Informations aux personnes venant de l'extérieur :

Les familles sont régulièrement informées sur l'état de la situation, sur les étapes de déconfinement et les mesures qui les accompagnent, par courrier officiel (Cf. annexe 4).

En ce qui concerne l'accueil des résidents externes, la Direction a rencontré les familles concernées pour les informer de possibilités d'accueil et des mesures qui ont été mises en place.

Voir ci-dessous « autres mesures de protection ».

8. GESTION

Appliquer les consignes au niveau de la gestion pour concrétiser et adapter efficacement les mesures de protection. Assurer une protection appropriée des personnes vulnérables.

Mesures

Informations sur la mise en place et l'utilisation des mesures de protection sont régulièrement actualisées et distribuées aux collaborateurs via les canaux mentionnés ci-dessus.

De plus, une équipe de soignants assure une « permanence soins » 7/7 jours, de 08h15 à 16h00. Les trois personnes engagées sont atteignables par un numéro tél. interne (335 / 026 418 93 35), elles sont les premières à être contacté en cas de questions de santé et ce sont elles qui gardent le lien avec le médecin de l'institution.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Mesures

Admission : aucune admission n'est planifiée pour le moment.

Depuis le 15 juin 2020, les résidents externes sont séparés des internes et ils sont accueillis dans une structure à part. Les mêmes mesures d'hygiène en vigueur sont appliquées pour les personnes externes.

Le transport des résidents externes est assuré soit par la famille soit par le chauffeur institutionnel (port de masques obligatoire, hygiène des mains irréprochable, désinfecter le bus après chaque utilisation, etc.). Les transports des personnes externes / internes se font séparément.

Les directives pour les retours en familles lors de vacances ou week-end, ont été, également, établies, et communiquées aux collaborateurs et aux parents (Cf. annexe 5).

Les directives pour les sorties avec les résidents / pavillon (resto, bistrot, etc.), pour les achats, les camps et le cinéma ont été, également, élaborées et communiquées aux collaborateurs via mail / communiqué officiel (format papier) / colloque responsables des pavillons (Cf. annexe 6).

NOUVEAU : depuis le 18 août 2020 il est possible d'aller manger au restaurant aux conditions suivants : un éducateur va avec un seul résident tout en respectant les règles en vigueur : téléphoner d'abord pour réserver une table à l'écart, distance en suffisance d'environ 1,5 mètres (éviter le face à face), port de masques obligatoire pour les deux jusqu'à ce qu'ils soient assis.

Autres directives :

En plus de toutes les directives mentionnées dans ce plan de protection, le Home Linde se réfère aux directives et informations éditées par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Dans cet ordre-là, se référer, également, au dernier courrier du 24 juin 2020 « Covid-19 : Informations à l'intention des institutions spécialisées et des structures d'accueil » (Cf. annexe 7).

Piscine de l'institution :

A partir du 24 août 2020, la piscine sera à nouveau accessible. Des plans de protection ont été réalisés à l'attention des clients internes et externes (CF. annexes 9 et 10).

ANNEXES

Annexe

Annexe 1 : Désinfection hygiénique des mains selon EN 1500

Annexe 2 : Protocole Covid-19 Linde, le 08 avril 2020

Annexe 3 : Utilisation correcte des masques d'hygiène Home Linde

Annexe 4 : Lettre aux familles des résidents internes, Linde, le 08 mai 2020

Annexe 5 : Lettre aux familles des résidents internes, Linde, le 08 juin 2020

Annexe 6 : Communiqué officiel Covid-19 : déconfinement et nouvelles mesures - Home Linde

Annexe 7 : Covid-19: Informations à l'intention des institutions spécialisées et des structures d'accueil

Annexe 8 : Liens vers les tutoriels vidéo dans le contexte de la pandémie du Covid-19

Annexe 9 : Plan de protection COVID -19 piscine Home Linde; résidents et collaborateurs FAH-SEB

Annexe 10 : Plan de protection COVID -19 piscine Home Linde; personnes externes

Cf. site Web de la FAH-SEB pour l'ensemble des informations et annexes en lien avec la situation sanitaire autour du Covid-19 :

<http://fah-seb.ch/info-fah-seb/> Mot de passe: fah*info

CONCLUSION

Le présent document a été établi sur la base d'une solution de branche : oui non

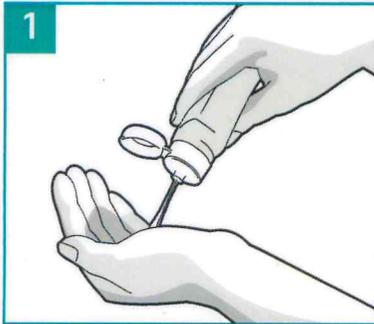
Le présent document a été transmis et expliqué à tous les collaborateurs.

Personnes responsables, signature et date : Stephan Danczkay / Ivona Clément (pour l'équipe de pandémie) – Home Linde, Tinterin, le 13 août 2020

COMMENT ?

DÉSINFECTION HYGIÉNIQUE DES MAINS SELON EN1500

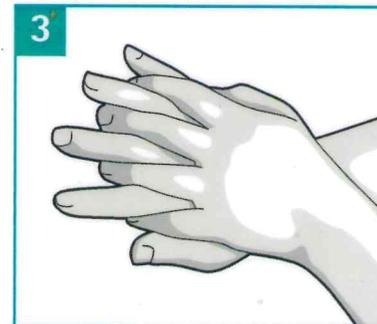
Modifié en accord avec « WHO Guidelines on Hand Hygiene in Health Care »



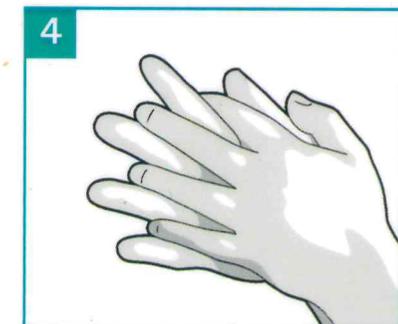
1 Remplir la paume d'une main avec la solution hydroalcoolique



2 Frottez chaque paume des mains



3 Frottez la paume droite sur la main gauche et vice versa



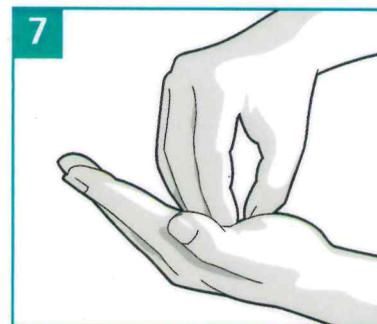
4 Frottez paume contre paume et entre les doigts



5 Frottez les doigts gauches dans les doigts de la main droite



6 Frottez en tournant le pouce gauche dans la main droite et vice versa



7 Frottez les bouts des doigts fermés de la main droite dans la paume de la main gauche et vice versa



8 Après 30 sec. de frottage, vos mains sont sèches et prêtes pour le travail



Protocole - COVID-19

Linde

Institution

- Désinfection des mains à l'entrée
- Visite suspendue jusqu'à nouvel avis
- Changement de vêtement pour le personnel dans les vestiaires de la piscine à l'arrivée et au départ (vivement recommandé)

Pavillon

- Lavage des mains / Désinfection des mains à l'entrée de chaque pavillon
- Port du masque pour le personnel obligatoire (durée d'utilisation 12h)
- Prise de température 2x/j minimum pour le personnel et les résidents

Lorsqu'un accompagnant a été en contact avec une personne ayant contracté le virus Covid-19, il vient travailler avec masque et en ayant une hygiène des mains irréprochable.

Lorsqu'un accompagnant présente des symptômes tels que fièvre, toux, douleurs musculaires, maux de gorges, maux de tête ; il rester à la maison, informer son médecin et avertir impérativement M. Danczkay.

Lorsqu'un résident présente des symptômes tels que fièvre, toux, douleurs musculaires, maux de gorges, maux de tête.

- Le personnel confine le résident dans sa chambre.
- Port de gants, de masque et de tablier est obligatoire pour le personnel qui s'occupe du résident (limiter le nombre d'accompagnants).
- Le matériel utilisé pour le résident (thermomètre, saturomètre, ...) reste dans sa chambre.
- Si possible le personnel privatise une salle de bain/WC pour le résident. Sinon désinfection minutieuse des locaux
- Lorsque le résident sort de sa chambre, il faut lui faire porter un masque et désinfection des mains avant de sortir de la chambre.
- Les repas du résident se prennent dans sa chambre.
- Laver la vaisselle à part et désinfection du plateau.
- Faire évaluer au plus vite la situation par Marina Poukhova ou Valérie Jaquet (pav. Rouge).

Si mise en quarantaine du résident dans la chambre de confinement

Pavillon

- Marina Poukhova ou Valérie Jaquet s'organise avec le responsable de pavillon du résident (besoins spécifiques du résidents). Evaluation au cas par cas.
- Prévoir 2-3 personnes du pavillon pour s'occuper du résident en alternance ; elles ne retourneront plus au pavillon tant que la situation l'impose. Prévoir du personnel de remplacement pour le pavillon.

- Evaluation de l'état de santé faite par Marina Poukhova / Valérie Jaquet ou Mario Almeida (pav. Rose).
- Prendre le matériel d'hygiène du résident (cuve en inox, urinal, pelle, ...)
- Prévoir des effets personnels

Salle de confinement

- Seules les personnes prévues à cet effet sont autorisées à pénétrer dans cette salle.
- Le personnel s'équipe en plus du masque et des gants d'une combinaison, de lunette de protection et de surchaussures.
- Le personnel ne retourne en aucun cas au pavillon tant que la situation n'est pas finie

Intendance

Lavage et désinfection de la salle de confinement est effectuée par le personnel présent dans la salle.

Lingerie

Le linge souillé et infecté mettre dans des sac poubelle 110l avec un papier mentionné ⚠ et il est lavé à min. 60 degrés et séparément. Informer le personnel de la lingerie.

Cuisine

Une assiette individuelle est préparée par la cuisine sur un plateau avec boisson et amenée par le personnel de cuisine sur une table à l'entrée de la salle tissage.

La vaisselle est nettoyée/désinfectée à l'étage au lavabo par le personnel présent et est récupérée par le personnel de cuisine.

Communication

Toutes communications à la famille se fait par M. Danczkay ou son remplaçant s'il est absent.

La communication auprès des médecins se fait par l'intermédiaire de Marina Poukhova / Valérie Jaquet ou Mario Almeida.

Lors d'hospitalisation, l'hôpital contacte directement la famille.

Equipe de pandémie

Tinterin, le 08.04.2020

Annexe 3

Utilisation correcte des masques d'hygiène Home Linde

Avant de mettre le masque d'hygiène, se laver les mains avec de l'eau et du savon ou avec un produit désinfectant.

Mettre avec précaution le masque de manière à couvrir le nez et la bouche, puis le serrer afin qu'il épouse bien le visage.

Ne plus toucher le masque après l'avoir mis. Après chaque contact avec un masque d'hygiène usagé, par exemple en l'enlevant, se laver les mains avec de l'eau et du savon ou avec un produit désinfectant.

En cas de disponibilité limitée, les masques d'hygiène (type II ou type IIR) peuvent être portés jusqu'à 12 heures de temps, même s'ils sont humides.

Les masques d'hygiène (de type II ou de type IIR) peuvent être changés plus souvent dans certaines situations, par exemple si le professionnel de la santé va prendre soin d'un patient non infectieux après avoir donné des soins à un patient infectieux ou lors des pauses.

Comment bien utiliser son masque



Les étapes à suivre

1 Se laver les mains

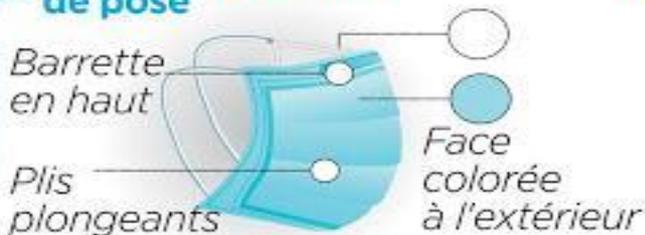


2 Prendre un seul masque



Par sa partie centrale externe

3 Respecter le sens de pose



4 Ne toucher que les extrémités des rubans



5 Bien positionner le masque



Placer le côté rembourré de la barrette sur la bosse du nez

Le bas du masque sous le menton

6 Ajuster la bande pour le nez



Après avoir bien positionné votre masque, ne le touchez plus

LP/INFOGRAPHIE

Annexe 4



Heim Linde
Stersmühlestrasse 1
CH - 1734 Tentlingen
T: +41 26 418 93 33
F: +41 26 418 93 34
heim.linde@fah-seb.ch
www.fah-seb.ch

Aux familles des résidents internes

Tentlingen, le 8 mai 2020

Chères familles,

Depuis plusieurs semaines, le Home Linde a mis en place des mesures importantes pour protéger les résidents d'une contamination par le Covid-19. Ces mesures ont contribué au fait qu'aucun de nos résidents n'a été atteint – jusqu'à aujourd'hui – par ce virus. Nous vous remercions pour votre soutien et compréhension durant cette période, qui vous a privé des rencontres habituelles avec votre fille, fils ou membre de la famille.

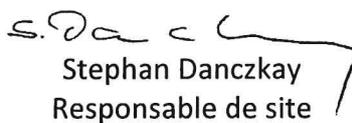
Vous l'avez entendu, le confinement tend peu à peu à s'assouplir. De notre côté, nous suivons les instructions du canton qui nous a annoncé qu'il sera possible de réorganiser les visites au Home Linde dès la semaine du 11 mai 2020.

Ainsi, nous pouvons franchir une nouvelle étape et, dès le 11 mai, nous serons prêts à vous accueillir pour des visites dans un cadre précis en lien avec les directives officielles que vous trouverez au verso de cette lettre.

Néanmoins, nous vous rendons attentifs que, pour certains résidents, une visite peut générer plus de stress que de soulagement. En cas de doute, nous vous proposons de prendre contact avec le responsable du pavillon ou avec Stephan Danczkay avant de fixer la visite.

Avec nos plus cordiales salutations


Lorenzo Pestalozzi
Directeur


Stephan Danczkay
Responsable de site

Procédure pour les visites au Home Linde à partir du 11 mai

Organisation :

- Nous vous demandons de vous tenir aux heures de visites suivantes :
 - Du lundi au vendredi entre 10h00 et 11h15 et entre 14h00 et 16h00
 - Samedi et dimanche entre 14h00 et 17h00
- Les visites doivent se limiter à deux personnes et peuvent durer 30 minutes au maximum.
- Merci de vous annoncer au minimum 48 heures avant votre passage pour une visite en semaine et au plus tard le jeudi soir pour une visite le week-end.
- Les visites se feront sur inscription auprès du secrétariat du Home. Vous pouvez appeler le numéro de téléphone suivant pour organiser le moment de votre visite : 026/418 93 33 de 9h à 11h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi.

Déroulement de la visite :

- Les visites auront lieu à la cafétéria, où une partie a été aménagée à cet effet.
- À l'heure convenue, vous entrerez au Home par la porte principale. Un contrôle sera effectué (température, questions santé, désinfection, etc) par une personne responsable des soins. Ces personnes sont responsables de l'accueil et du respect des procédures mises en place. Pour le bon déroulement de la visite, veuillez-vous référer aux instructions qu'elles vous donneront.
- Nous vous demanderons également quelques données plus personnelles pour un éventuel traçage (nom et numéro de téléphone).
- Le-la résident-e sera accompagné-e par un-e collaborateur-trice.
- Il ne peut y avoir de contact physique avec les résidents-es. Nous comprenons que cela peut être difficile, mais nous vous demandons de respecter cela. Nous avons plusieurs résidents à risque sur le site et souhaitons minimiser les risques pour l'instant.
- La salle est aménagée (plexiglas), évitant le port du masque et rendant le contact ainsi plus agréable.
- Dans un premier temps, nous allons limiter les visites à une par semaine et par demande. Suivant le nombre de demandes, cette possibilité pourrait évoluer par la suite.
- Entre les différentes visites, une désinfection et une aération de la salle seront faites.

Tinterin, le 06.05.2020/S. Danczkay

Annexe 5



Heim Linde
Stersmühlestrasse 1
CH - 1734 Tentlingen
T: +41 26 418 93 33
F: +41 26 418 93 34
heim.linde@fah-seb.ch
www.fah-seb.ch

IDE CHE-101.670.907

N.Réf. SD-ae

Aux familles des
Résidents internes

Tinterin, le 8 juin 2020

Chères familles,

Depuis le 11 mai 2020, vous avez la possibilité de rendre visite à votre fille, fils ou membre de la famille au Home Linde. La situation sanitaire autour de nous a évolué depuis et continue à se détendre. Nous nous réjouissons de pouvoir vous communiquer les nouvelles étapes en matière de déconfinement et mesures de protection.

Ainsi, à partir du lundi 8 juin, il est possible, en respectant quelques mesures et recommandations, d'avoir des contacts physiques avec les résidents lors de vos visites et d'entreprendre une petite promenade avec eux. A partir de la même date, les résidents peuvent à nouveau rentrer à la maison pour le week-end ou plusieurs jours.

Vous trouvez les procédures par rapport à ces ouvertures en annexe de cette lettre.

S'il vous plaît, dans l'intérêt de tous les résidents qui vivent et fréquentent le Home Linde, et de tous les collaborateurs qui y travaillent, nous vous demandons de bien vouloir suivre ces procédures, ainsi que les mesures et les recommandations.

En vous remerciant pour votre précieuse collaboration, nous vous transmettons nos plus cordiales salutations.

Lorenzo Pestalozzi
Directeur

Stephan Danczkay
Responsable de site

Annexes mentionnées.

1. Directives pour les visites avec la possibilité d'une promenade à partir du 8 juin 2020

Du lundi au vendredi, entre 9h30 et 11h45 et entre 14h00 et 17h30.

Samedi et dimanche, entre 14h00 et 17h30.

Les visites doivent se limiter à deux personnes et peuvent durer 1h au maximum. Le nombre de visites peut être limité en fonction des disponibilités et pour éviter le croisement des personnes.

Nous vous demandons de vous annoncer au minimum 48 heures à l'avance pour une visite en semaine et au plus tard le jeudi à 17h00 pour une visite le week-end.

Les visites se feront sur inscription auprès du secrétariat du Home Linde (026 418 93 33, de 9h à 11h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi), qui transmettra le planning des visites au pavillon concerné.

Déroulement de la visite

Selon votre souhait, la visite peut avoir lieu :

A la cafétéria, où une partie a été aménagée à cet effet

Veillez annoncer au secrétariat si vous préférez porter un masque ou avoir le plexiglass. Le résident sera accompagné par un collaborateur.

Le contact physique avec le résident est possible pour autant que les visiteurs portent un masque.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les mesures en vigueur (désinfection des mains, questionnaire aux visiteurs rempli par le collaborateur, pas de prise de température).

Se promener avec le résident autour de l'institution (sans aller au bistrot / restaurant)

À l'heure convenue, vous entrez au Home Linde par la porte principale (désinfection des mains, port du masque obligatoire) et vous attendez l'arrivée du résident.

La liste avec des questions précises, sans prise de température, sera remplie par le collaborateur qui accompagne le résident.

Définissez directement l'heure de retour à l'institution pour que le collaborateur puisse venir chercher le résident à l'entrée principale.

ATTENTION : Les visites ou passages dans les pavillons sont absolument interdits.

2. Directives pour un week-end en famille pour les résidents internes **à partir du 8 juin 2020**

A partir du 8 juin, les résidents peuvent à nouveau rentrer à la maison pour le week-end ou plusieurs jours.

Nous vous invitons à respecter les mesures suivantes :

- Le port d'un masque est recommandé (pour les proches, durant le séjour du résident à la maison)
- Prendre régulièrement la température du résident durant le séjour
- Veiller à une bonne et régulière hygiène des mains
- Limiter les contacts sociaux avec les autres personnes en dehors de la famille
- Eviter les lieux fréquentés
- Limiter l'accès aux transports publics, etc.

Procédure :

Annoncez-vous au minimum 48 heures à l'avance en téléphonant directement au pavillon du résident concerné pour organiser le week-end (jours / heures d'arrivée et de départ).

Vous êtes invités, par la même occasion, à répondre à quelques questions pour pouvoir garantir une traçabilité en cas de contamination éventuelle.

A l'heure convenue, vous attendez à l'entrée principale l'arrivée du résident accompagné par un collaborateur.

Au retour, vous serez accueilli par un collaborateur du pavillon à l'entrée de l'institution.

Celui-ci devra remplir un questionnaire de retour avec vous.

Pendant les cinq jours suivants, le résident sera en simple observation (prise de température 2x/jour).

Tinterin, le 5 juin 2020
Stephan Danczkay



Communiqué officiel / Offizielle Mitteilung

COVID-19 : DÉCONFINEMENT ET NOUVELLES MESURES-HOME LINDE

1. Directives pour les visites avec la possibilité d'une promenade à partir du 8 juin 2020

Du lundi au vendredi, entre 9h30 et 11h45 et entre 14h00 et 17h30

Samedi et dimanche, entre 14h00 et 17h30

Les visites doivent se limiter à deux personnes et peuvent durer 1h au maximum.

La famille s'annonce au minimum 48 heures à l'avance pour une visite en semaine et au plus tard le jeudi à 17h00 pour une visite le week-end.

Les visites se feront sur inscription auprès du secrétariat du Home Linde (026 418 93 33), qui transmettra le planning des visites au pavillon concerné.

Déroulement de la visite

Selon le souhait de la famille, les visites peuvent avoir lieu :

A la cafétéria, où une partie a été aménagée à cet effet

La famille doit annoncer au secrétariat si elle préfère porter un masque ou avoir le plexiglass.

Le résident sera accompagné par un collaborateur.

Le contact physique avec le résident est possible pour autant que les visiteurs portent un masque.

Respectez les mesures en vigueur (désinfection des mains, questionnaire aux visiteurs rempli par le collaborateur, pas de prise de température).

Se promener avec le résident autour de l'institution (sans aller au bistrot/ resto).

À l'heure convenue, la famille entre au Home Linde par la porte principale (désinfection des mains, port du masque obligatoire) et elle attend l'arrivée du résident.

La liste avec des questions précises, sans prise de température, sera remplie par le collaborateur qui accompagne le résident.

Définir directement l'heure de retour à l'institution pour que le collaborateur puisse venir chercher le résident à l'entrée principale.

ATTENTION : Les visites ou passages dans les pavillons sont absolument interdits.

Tentlingen:05.06.20 IC/SD/ae.....

Unterschrift:

Directeur / Direktor lorenzo.pestalozzi@fah-seb.ch 026 418 93 33	Responsable de site / Standortleiter stephan.danczkay@fah-seb.ch 026 418 93 39	Responsable qualité / Verantwortlichen für das Qualitätssystem ivona.clement@fah-seb.ch 026 418 93 36	Référente de soins / Pflegerantwortliche Heim marina.poukhova@fah-seb.ch 026 418 93 35
---	--	---	---

2. Directives pour un week-end en famille pour les résidents internes à partir du 8 juin 2020

A partir du 8 juin, les résidents peuvent à nouveau rentrer à la maison pour le week-end ou plusieurs jours.

La Direction va informer les familles de cette démarche et les inviter à respecter les mesures suivantes :

- Obligation de s'annoncer
- Leur recommander de porter un masque
- Prise de la température
- Bonne hygiène des mains
- Limiter les contacts sociaux avec les autres personnes en dehors de la famille
- Éviter les lieux fréquentés
- Limiter l'accès aux transports publics, etc.

Procédure :

La famille s'annonce au minimum 48 heures à l'avance.

La famille téléphone directement au pavillon du résident concerné pour organiser le week-end (jours / heures d'arrivée et de départ).

La famille sera invitée, par la même occasion, à répondre à quelques questions pour pouvoir garantir une traçabilité en cas de contamination éventuelle (liste de questions en annexe).

A l'heure convenue, la famille attendra à l'entrée principale l'arrivée du résident accompagné par un collaborateur.

Au retour, la famille sera accueillie par un collaborateur du pavillon à l'entrée de l'institution. Elle devra remplir le questionnaire de retour (en annexe).

Pendant les 5 jours suivants, le résident en question sera en observation / prise de température 2x/jour ; un isolement n'est pas nécessaire.

3. Directives pour les sorties avec les résidents / pavillons

Au restaurant / bistrot (pas de repas) :

Nommer une personne « responsable de la sortie » qui va s'assurer que toutes ces mesures soient respectées.

Tout d'abord, la personne « responsable de la sortie » téléphone au bistrot / restaurant pour essayer d'avoir une / deux tables à l'écart des autres.

Sortie en groupe, issu du même pavillon maximum 5 personnes par table.

Port de masques obligatoire pour le personnel.

Pour les résidents, il sera possible de prendre une boisson et /ou manger une glace (pas de repas).

Les collaborateurs prennent uniquement une boisson.

Respecter la distance sociale / éviter les contacts avec les autres clients.

Désinfecter le / les bus après les avoir utilisés.

Achats :

A partir du lundi 8 juin 2020, il sera possible d'aller faire des petits achats avec **UN** résident. S'assurer que le résident porte un masque et lui désinfecter les mains en entrant et en sortant du magasin.

Éviter les heures de pointe.

ATTENTION : les achats pour l'activité cuisine du mardi soir ne sont toujours pas permis.

Cinéma :

Accompagnement en individuel, en respectant toutes les mesures (cf les achats).

Camps :

Réfléchir sur le « type » de camp : en unité de vie dans un lieu unique, possibilité d'aller au bistrot pour boire un verre / manger une glace (cf procédure bistro / resto). Il est évident que l'aspect inclusif en ce qui concerne les camps est difficile à réaliser.

Cependant, pas de contacts sociaux, pas de piscines publiques, pas de lieux trop fréquentés.

Au lieu de faire un camp en extérieur, les sorties d'une journée à l'extérieur sont également envisageables.

Toutes les propositions de camps doivent être validées par M.Danczkay et signées par la Direction.

En cas de questions ou doutes, adressez-vous à M.Danczkay ou à l'équipe de permanence soins au 335.

Stephan Danczkay, pour l'équipe de pandémie



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales
Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

Aux personnes et établissements concernés

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

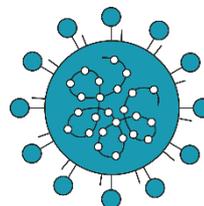
Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09

www.fr.ch/dsas - www.fr.ch/gsd

Réf: CL/ck

Courriel: dsas@fr.ch



COVID19

Fribourg **Freiburg**

www.fr.ch

Task force DSAS – Task force GSD

Fribourg, le 24 juin 2020

Covid-19 : Informations à l'intention des institutions spécialisées et des structures d'accueil

Madame la Directrice et Monsieur le Directeur,

Durant la première vague d'infections COVID-19, vos institutions spécialisées et structures d'accueil ont joué un rôle très important. En protégeant les bénéficiaires de vos prestations, elles ont contribué à surmonter ce moment compliqué. Nous vous en sommes sincèrement reconnaissants.

Le virus continuera de nous accompagner ces prochains mois et, malgré le risque de nouvelles infections, le fonctionnement des institutions spécialisées et des structures d'accueil doit retrouver une certaine normalité.

Par ce courrier, la Task force COVID-19 de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) désire vous informer sur les éléments importants valables ces prochaines semaines. Ils sont à mettre en œuvre et votre plan de protection doit être modifié en fonction.

1. Test, traçage, isolement et quarantaine



Les règles de test, traçage, isolement et quarantaine servent à détecter et à interrompre les chaînes de transmission interhumaine.



Les bénéficiaires de vos prestations présentant des symptômes doivent, dans la mesure du possible suivre la procédure *Coronacheck Abilis*. Si ceci n'est pas possible, elles sont testées par le médecin responsable ou le médecin de famille. Les collaboratrices et collaborateurs suivent également la procédure *Coronacheck Abilis*.

Les tests sur des personnes asymptomatiques n'ont lieu que sur ordre du médecin cantonal.

En cas de test positif au COVID-19 chez un bénéficiaire, la Ligue pulmonaire fribourgeoise (LPF), sur mandat de la DSAS, prend contact avec l'institution spécialisée ou la structure d'accueil afin d'ordonner l'isolement, d'établir la liste des contacts étroits et de mettre ces derniers en quarantaine.

Afin d'établir une liste des contacts étroits des bénéficiaires de vos prestations, nous vous demandons de transmettre **par email à institcovid@fr.ch, d'ici au 1^{er} juillet**, un numéro atteignable 7 jours sur 7 (durant la journée).

La personne désignée et le médecin responsable sont en charge du suivi des isolements et quarantaines à l'intérieur de l'institution spécialisée ou de la structure d'accueil. Le suivi des isolements et des quarantaines des collaboratrices et collaborateurs est assuré par les autorités cantonales (LPF et Hotline).

Si le bénéficiaire n'est pas en mesure de le faire lui-même, l'institution spécialisée ou la structure d'accueil doit assurer la traçabilité des visiteuses et visiteurs et disposer de leurs coordonnées.

2. Mesures de protection– Règles d'hygiène et de conduite



Les règles d'hygiène et de conduite sont valables pour l'ensemble de la population. Elles demeurent la meilleure façon de se protéger et de protéger les autres d'une infection.

Les institutions spécialisées et structures d'accueil doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter ces règles à leurs collaboratrices et collaborateurs et à l'ensemble des personnes en contact avec les bénéficiaires de leurs prestations.

Ainsi, une **barrière physique** doit être présente à chaque entrée. A cet endroit, les visiteurs, mais également tous les intervenants externes, se voient rappeler les règles de distance et d'hygiène et transmettent leurs données personnelles (obligatoire pour le traçage des contacts).

Pour rappel, les règles de distance doivent être respectées dans toutes les activités de l'institution spécialisée ou de la structure d'accueil. Si ce n'est pas possible, le port du masque est obligatoire. **Un contact rapproché sans matériel de protection est considéré comme un contact étroit qui risque une mise en quarantaine.**

La distanciation ou le port du masque sont obligatoirement complétés par une hygiène irréprochable des mains. De plus, l'OFSP recommande de limiter les contacts physiques (ne pas serrer la main, renoncer à faire la bise et éviter, autant que possible de se toucher le nez, la bouche et les yeux).

3. Autres mesures et informations

Une **équipe mobile COVID**, composée d'infirmières/infirmiers engagés au Service du médecin cantonal, d'un médecin, d'un-e représentant-e de l'AFIPA et de répondant-e-s des districts sera prochainement créée. Sur demande de la Task force COVID, l'équipe a notamment pour tâche de soutenir les institutions à risques dans la mise en œuvre des plans de protection, la compréhension uniforme des mesures de quarantaine et d'isolement et de visiter les institutions à risque touchées par une infection COVID.

Depuis la mi-mars, vous avez, de manière assidue établi un **monitoring** régulier de la situation. Nous vous remercions pour ces retours d'informations qui ont été primordiaux dans le suivi de la crise. **Nous insistons cependant sur l'importance de continuer ce monitoring.** Vous recevrez dans la semaine un email vous confirmant les détails (envoi chaque lundi).

Si plusieurs cas suspects (2 et plus) parmi les bénéficiaires de prestations ou les collaboratrices/collaborateurs de votre institution sont détectés, le responsable de l'institution spécialisée ou de la structure d'accueil informe, sans délais, les autorités cantonales par email (institcovid@fr.ch) ou par téléphone 0840 026 17 00.

Nous vous rappelons enfin que toutes les questions relatives à la gestion de la crise COVID sont à transmettre à l'adresse institcovid@fr.ch.

En vous remerciant de l'attention portée à ce qui précède et pour tout le travail effectué, nous vous présentons, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.



Task Force DSAS
Anne-Claude Demierre
Conseillère d'Etat

Copie

—

DICS, SeSAM
SMC, SSP, SPS
MFÄF, hôpitaux
Infri, Afas

Annexe 8

Liens vers les tutoriels vidéos dans le contexte de la pandémie du Covid-19

« Les bons gestes pour les EMS et les soins à domicile »

Ces vidéos expliquent les mesures additionnelles aux précautions standard dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

Elles ont été réalisées par la HEdS, sous mandat du Groupe institutions à risque de l'Organe Cantonal de Conduite et de l'Organe de Conduite Sanitaire, en collaboration avec le Service du Médecin Cantonal.

Playlists contenant :

- **Toutes les vidéos en français :**

https://www.youtube.com/playlist?list=PLJhJd78zc1c0PeIXZOSARt_ID55pFOrgT

- **Toutes les vidéos en allemand :**

https://www.youtube.com/playlist?list=PLJhJd78zc1c0n7WqagA4ZaNXjH2Sd3_z

- **Les détails des vidéos en français :**

Entrée dans une chambre

<https://youtu.be/f6QjL3liKnc>

Entrée du matériel de soin

<https://youtu.be/ZgUaF-oNM14>

Masque durant les pauses

<https://youtu.be/-lpBe6f5cZo>

Mise en place du masque

<https://youtu.be/DMMCbrU1Tuw>

Plier une blouse de protection

<https://youtu.be/NBFA95Ev30w>

Retrait du masque

<https://youtu.be/BuCZKbWQmIE>

Sortir du matériel de la chambre

<https://youtu.be/6ToltqIZIRw>

Sortir d'une chambre

<https://youtu.be/SuldGj7Pz1g>

Sortir la poubelle

<https://youtu.be/b8bce285JOo>

Sortir les selles ou urines

<https://youtu.be/u8ysMaqVj-U>

Sortir un sac de linge

https://youtu.be/_4bfm3gbP0s

Bons conseils

https://youtu.be/6vA_e-0x8t8

Annexe 9

PLAN DE PROTECTION COVID-19 PISCINE HOME LINDE RESIDENTS ET COLLABORATEURS FAH-SEB

Nous sommes heureux de pouvoir vous informer que notre piscine ouvrira à nouveau ses portes le 24 août 2020 et que vous pourrez à nouveau profiter de ses effets bénéfiques. Cependant, la priorité absolue est de protéger la santé de vous tous et de prévenir une augmentation du nombre d'infections. Pour cela, nous vous informons, ci-dessous, de la façon dont l'organisation va se dérouler dans le respect des mesures d'hygiène. De même, nous vous demandons de respecter scrupuleusement toutes les mesures mises en place dans ce plan de protection.

En cas de symptômes

La responsabilité personnelle et la solidarité de toutes les personnes sont essentielles à la mise en œuvre réussie et au respect du plan de protection.

Important : Toutes les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à se rendre à la piscine. Ils restent à la maison / pavillon, pratiquent l'auto-isolément (Protocole auto-isolément).

Selon l'OFSP, les symptômes possibles suivants sont pris en considération :

Fréquent : toux (habituellement sèche), mal de gorge, essoufflement, fièvre, douleurs musculaires, perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Rare : maux de tête, symptômes gastro-intestinaux, conjonctivite et rhume.

Organisation

A partir du 24 août 2020, la piscine du Home Linde est ouverte aux résidents de La Fondation les lundis, les mardis et les mercredis.

Une plage horaire sera dédiée à chaque pavillon / un pavillon à la fois. Il sera nécessaire de prévoir 30 min entre chaque groupe pour les douches et désinfecter le lieu et le matériel.

Afin d'éviter les croisements, la piscine sera réservée un jour et demi pour chaque site :

- Lundi toute la journée et mercredi après-midi pour les résidents du Home Linde et de la Villa Linde
- Mardi toute la journée et mercredi matin pour les résidents de la Colombière et de la Villa Lavande

Le port du masque est obligatoire pour les éducateurs, dans la piscine y compris. Pour cela, nous avons prévu des masques commandés à cet effet (en plastique et réutilisables). En attendant, veuillez s'il vous plaît utiliser les masques actuels.

Annexe 9

Afin d'éviter les attroupements, respectez les horaires du planning. Pour les personnes venant de la Colombière, la Villa Lavande et la Villa Linde, il n'est pas possible, pour des raisons sanitaires, de rester dans le hall d'entrée et d'utiliser la cafétéria et la terrasse, ni de manger ou de boire dans l'ensemble de l'institution (vestiaires et piscine y compris).

Nettoyage / désinfection / protection individuelle

Les nettoyages et désinfections de la piscine et des vestiaires sont effectués par le personnel du Home Linde trois fois par jour selon le planning. Comme il ne nous est pas possible de le faire après le passage de chaque groupe, nous rappelons que les éducateurs doivent désinfecter les places / les poignées des portes / toilettes et les douches après chaque passage. Pour cela, nous vous mettons à disposition du désinfectant et du papier dans chaque vestiaire / toilettes. Ils sont également responsables d'éliminer leurs déchets aux endroits prévus à cet effet.

Tous les effets personnels, les vêtements ainsi que la serviette de bain doivent être gardés dans le sac de bain. Les casiers ne pourront pas être utilisés et seront fermés à clef.

Le matériel utilisé (bouées, gilets, etc.) doit être désinfecté après chaque utilisation par les éducateurs.

Pour assurer une aération impeccable de la piscine et des vestiaires, les filtres de ventilation seront changés tous les trois mois.

Nous recommandons aux éducateurs d'emporter avec eux un désinfectant pour les mains et de toucher le moins possible les surfaces avec leurs mains. Comme les mains courantes / balustrades ne peuvent pas être désinfectées après chaque personne, vous pouvez vous protéger avec votre désinfectant personnel.

Communication et mise en œuvre

Avec ce document, vous êtes informés des mesures de protection lors de votre passage à la piscine. Les éducateurs ont la responsabilité de veiller à ce que les mesures mises en place soient respectées.

L'auto-responsabilité et la solidarité de toutes les personnes sont toutefois primordiales pour la réussite de la mise en œuvre et le respect du concept de protection.

Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à court terme au présent plan de protection.

La Direction

Tinterin, en août 2020

Annexe 10

PLAN DE PROTECTION COVID-19 PISCINE HOME LINDE PERSONNES EXTERNES

Nous sommes heureux de pouvoir à nouveau vous accueillir dans notre piscine. Nous vous informons, ci-dessous, de la façon dont les cours se dérouleront dans le respect des mesures d'hygiène. De même, nous vous demandons de respecter scrupuleusement toutes les mesures mises en place dans ce plan de protection. La priorité absolue est de protéger la santé de tous et de prévenir une augmentation du nombre d'infections.

En cas de symptômes

La responsabilité personnelle et la solidarité de toutes les personnes sont essentielles à la mise en œuvre réussie et au respect du plan de protection.

Important : Les participants au cours et leurs accompagnateurs, ainsi que les moniteurs présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à se rendre à la piscine. Ils restent à la maison, pratiquent l'auto-isolément. Ils doivent appeler leur médecin traitant et suivre ses instructions. Les autres participants du groupe doivent être immédiatement informés des symptômes de la maladie. Pour cette raison, il est impératif que tous les moniteurs gardent leur liste de présence à jour afin d'assurer le traçage.

Selon l'OFSP, les symptômes possibles suivants sont pris en considération :

Fréquent : toux (habituellement sèche), mal de gorge, essoufflement, fièvre, douleurs musculaires, perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Rare : maux de tête, symptômes gastro-intestinaux, conjonctivite et rhume

En cas d'infection au COVID-19, vous êtes priés de contacter, en premier lieu, votre responsable du cours qui, à son tour, informe le Home Linde au 026 418 93 33 (8h-11h45 et 13h30-17h30, les jours ouvrables) ou par mail heim.linde@fah-seb.ch.

Arrivée, entrée et départ

L'arrivée et le départ doivent se faire de préférence par des moyens de transport individuels tels qu'un vélo, une moto ou une voiture personnelle. Lors de covoiturage ou de l'utilisation des transports en commun, il est important de toujours respecter les règles de distance et d'hygiène.

Chaque participant vient avec son propre masque. Le port du masque est obligatoire jusqu'aux vestiaires et en sortant. La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée de l'institution, où des bouteilles de désinfectants sont à votre disposition.

Le contact physique est à éviter lors des salutations au moment de l'arrivée ainsi qu'au moment du départ.

Annexe 10

Afin d'éviter les attroupements, respectez les horaires de cours : présentez-vous maximum cinq minutes avant le début du cours et quittez la piscine le plus vite possible après le cours. Il est strictement interdit de rester dans le hall d'entrée et d'utiliser la cafétéria et la terrasse. Il est interdit de manger et de boire dans l'ensemble de l'institution (vestiaires et piscine y compris).

Organisation dans les vestiaires

Nous limitons l'entrée aux vestiaires hommes et femmes à cinq personnes à la fois, et deux personnes dans le vestiaire du milieu. Chaque participant désinfectera sa place une fois prêt (pour aller à la piscine ou pour partir).

Nous demandons aux participants de se doucher avant de venir au cours et d'avoir le maillot sur soi. Tous les effets personnels, les vêtements ainsi que la serviette de bain doivent être gardés dans son propre sac de bain. Celui-ci doit ensuite être pris à la piscine afin que les vestiaires restent vides. Les casiers ne pourront pas être utilisés et seront fermés à clef.

Le deuxième groupe se change et attend ensemble au bord de la piscine en respectant la distanciation sociale pendant que ceux de la leçon précédente finissent le cours. Personne n'attendra dans l'eau. Ceci de sorte qu'un changement de groupe puisse avoir lieu de façon fluide et sans contact dans les vestiaires. Nous conseillons pour ceux qui devront attendre autour du bassin de prendre un linge ou un peignoir supplémentaire.

Nous vous demandons de bien vouloir rester dans le vestiaire le moins longtemps possible. Veuillez vous doucher et sécher vos cheveux à la maison. Si nécessaire, emportez avec vous un bonnet pour éviter les refroidissements. Nous vous rappelons que tous les adultes doivent porter un masque dans les vestiaires.

Pour les cours de natation bébés-nageurs, les matelas à langer doivent être désinfectés après chaque utilisation. Alternativement, il est recommandé que les parents utilisent une serviette de bain comme matelas à langer.

Chaque groupe est responsable d'éliminer ses propres déchets (protections, etc.).

Organisation dans le bassin

Selon les exigences de notre plan de protection, le nombre de participants dans la piscine est limité à 12 personnes, afin de ne pas dépasser le nombre maximum de personnes dans l'infrastructure. Les règles suivantes doivent être respectées :

Cours bébé et parent enfant : Respectez les règles de distance, chaque paire de participants se voit attribuer une surface d'eau correspondante, un seul parent par enfant.

Cours de natation pour enfants : les accompagnants ne sont pas autorisés à attendre dans la piscine, dans le vestiaire, ni dans l'institution ; ils attendent en dehors de l'institution.

Natation adulte : Respecter les règles de distance, respecter la surface d'eau assignée, entraînement uniquement sur place, l'instructeur n'est pas dans l'eau.

Annexe 10

Nettoyage / désinfection / protection individuelle

Les nettoyages et désinfections de la piscine et des vestiaires sont effectués par le personnel du Home Linde trois fois par jour selon le planning les jours ouvrables. Durant le week-end, les nettoyages / désinfections sont à la charge des moniteurs. Comme il ne nous est pas possible de le faire après le passage de chaque groupe, nous rappelons que chaque participant doit désinfecter sa place. Pour cela, nous vous mettons à disposition du désinfectant et du papier dans chaque vestiaire / toilettes. De même, le responsable du cours désinfectera les poignées de portes.

Nous recommandons aux participants d'emporter avec eux un désinfectant pour les mains et de toucher le moins possible les surfaces avec leurs mains. Comme une main courante / balustrade ne peut pas être désinfectée par les gestionnaires après chaque personne, le participant peut se protéger avec son désinfectant personnel.

Le responsable du cours amène son propre matériel de soin (pharmacie).

Communication et mise en œuvre

Avec ce document, vous êtes informés des mesures de protection lors des cours. Les écoles de natation et les prestataires de cours sont tenus de mener des cours conformément aux mesures et principes énoncés ici et ils sont responsables à veiller à ce que les mesures mises en place soient respectées.

L'auto-responsabilité et la solidarité de toutes les personnes sont toutefois primordiales pour la réussite de la mise en œuvre et le respect du concept de protection.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons un cours agréable !

Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à court terme au présent plan de protection.

Tinterin, en août 2020

Lieu et date :

Signature :
